

# **Ordonnance Souveraine n° 3.450 du 15 septembre 2011 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption**

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	15 septembre 2011
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 16 septembre 2011</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématique</i>	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2011/09-15-3.450@2011.09.17>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ;

Vu Notre ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ;

*Voir l'article 15 de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.*

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 16 septembre 2011

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2011/Journal-8034>